

Présents :

➤ Gérard KAUWACHE	➤ Nathalie BEAUFILS-TÊTE
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Marie AUFAURE
➤ Isabelle GABAUD	➤ Gautier CAUBEL
➤ Lionel FORESTIER	

Absents
excusés :

➤ Frédéric MECHIN pouvoir donné à Lionel FORESTIER
➤ Karelle MERCIER pouvoir donné à Nathalie BEAUFILS-TÊTE

Absents :

- Début de séance 19 h 00
- Approbation du PV du CM du 19/06/2025 : Après modification du verbe « fixer » par « valider » dans la délibération n° 19-06-2025/02, le PV est **voté favorablement à l'unanimité.**

1) Communication du Maire :

- Délibération n°26-08-2025/01 : Statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne – Ajout de la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide
- D'approuver les modifications statutaires, introduisant la notion d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant.
- Délibération adoptée à l'unanimité.
- Délibération n°26-08-2025/02 : Adhésion au groupement de commandes du SYDED Haute-Vienne pour l'achat de fournitures administratives responsables (EPI)
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Autorise l'adhésion de la commune de Saint-Yrieix-Sous-Aix au groupement de commandes coordonné par le SYDED Haute-Vienne, pour l'achat de fourniture administratives responsables (hors papier) ;
 - Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, convention de groupement temporaire qui débute à sa signature et prendra fin en même temps que le(les) accord-cadre conclus dans le cadre de la convention ;
 - Autorise Monsieur le maire de Saint-Yrieix-Sous-Aix, ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives responsables, hors papier ;

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres issus du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives responsables (hors papier), pour le compte de tous les membres du présent groupement, et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- Accepte qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc soit constituée, conformément à l'article 7 de la convention de groupement ;
- Désigne Gérard KAUWACHE en qualité de titulaire et Gérard BOUCHETEIL en qualité de suppléant, membres de la CAO de la communauté de communes, pour siéger à la CAO du groupement de commande du SYDED ;

Précise que les dépenses inhérentes à l'achat des fournitures administratives responsables seront inscrites aux budgets correspondants

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°26-08-2025/03 : Choix des entreprises pour les travaux de grosses réparations de voirie 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de grosses réparations des voies communales n°15 – Impasse des Grands Près et n°6 - « Lageas ».

Pour cela 3 entreprises ont été sollicitées pour établir une estimation des travaux :

- ➔ CMC TP ZA du Bois du Breuil 87310 St-Laurent Sur Gorre : **13 875.06 € HT – 16 650.07€ TTC**
 - ➔ COLAS ZA Jean Monnet 87920 Condat Sur Vienne : **18 393.00 € HT – 22 071.60 € TTC**
 - ➔ PAILLOT et Fils 31 rue de la Royère 87600 Rochechouart : **18 485.00 € HT – 22 182.00 € TTC**
- Après étude des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir l'offre la mieux disante : l'entreprise **CMC TP ZA du Bois du Breuil 87310 Saint-Laurent Sur Gorre**
- **AUTORISE** le maire à signer le devis de l'entreprise retenue, et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°26-08-2025/04 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Le maire expose le devis d'Aixe Batiments sur des travaux : de solivage dans la cave, de création d'un local de stockage extérieur et d'enduit sur le local WC côté cour uniquement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir le projet
- **DIT** que le projet sera inscrit au budget 2026 de la commune,
- **SOLLICITE une subvention au taux maximal auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne** dans le cadre des contrats Territoriaux départementaux des aides aux communes.

- Et **AUTORISE** le maire, ou à défaut son représentant, à signer les pièces relatives à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°26-08-2025/05 : Création d'un poste CDD en CDI**

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande d'AXA mutuelle pour réunion publique :**

Après discussion le conseil décide de valider la demande à condition que l'intitulé soit « réunion d'information » et non « réunion publique », que la commune ne soit pas associée à cette demande et que 150 € soient demandés pour la location de la salle des fêtes.

Ces conditions seront transmises à AXA Mutuelle pour suite à donner.

➤ **Protection Sociale Complémentaire volet Santé :**

Pour rappel la prise en charge à hauteur de 15€ par agent de la couverture santé est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. La commune s'est inscrite dans le processus proposé par le CDG (Centre de Gestion) pour sélectionner, dans le cadre d'un appel d'offres, la mutuelle la mieux disante.

La MNT a été retenue. Les différents niveaux de couverture seront présentés aux agents pour savoir s'ils sont intéressés ou non. La saisine du CST a été effectuée. La délibération sur le montant de la participation financière de la commune à cette couverture santé sera prise lors du retour de leur avis.

Affaire à suivre...

➤ **Signature du bail commercial « Au p'tit café » :**

Un bail commercial a été signé le 19/08/2025 entre Mme Audrey ISGRO et la mairie.

➤ **Cave de la mairie :**

Le plafond de la cave de la Mairie étant fort endommagé, il convient d'envisager des travaux de consolidation ;

En attendant, des étaies ont été mises en place pour maintenir les poutres et un devis a été demandé à une entreprise. (Voir délibération n°26-08-2025/04).

2) Communication du 1^{er} adjoint :

➤ **Diagnostic amiante la forge :**

Le 1^{er} adjoint informe le conseil que le diagnostic amiante a été réalisé le 22/07/2025 par AB DIAG EXPERT de Limoges et que le rapport transmis ne montre aucune trace d'amiante dans le bâtiment.

➤ **Avis de la préfecture sur le dossier GEONAT :** La préfecture a transmis à GEONAT 4 remarques de modification des travaux envisagés pour la mise aux normes de l'étang. Ils seront moins importants que ceux prévus initialement et GEONAT s'engage à rectifier le dossier pour que la préfecture puisse le valider rapidement.

Affaire à suivre...

➤ **L'effacement des réseaux aux Betouilles :**

Les travaux avancent comme prévu. L'effacement complet avec l'enlèvement des poteaux existants et la pose de lampadaires devrait être effective courant novembre.

➤ **Parc floral :**

M. le 1^{er} adjoint présente le projet d'aménagement du parc floral qui devrait être composé d'une roseraie et de 4 zones représentant les saisons.

Pour rappel ce parc se situe à gauche de la mairie et sera connecté au terrain situé en dessous du terrain de tennis.

Après de nombreux échanges, le conseil valide ce projet.

3) Communication du 2^{ème} adjoint :

➤ **Mme La 2^{ème} adjointe présente au Conseil 2 colis proposés par la société LAREDY :**

Après discussion le conseil valide celui qui lui paraît le plus intéressant au niveau des produits. La commande sera donc faite en ce sens.

4) Communication du 3^{ème} adjoint :

➤ **M. le 3^{ème} adjoint informe le conseil qu'il réunira la CCC pour étudier l'opportunité de faire un journal municipal avant la fin de l'année.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 30 septembre 2025 à 19h00.

Le secrétaire, G. BOUCHETEIL



Le Maire, G. KAUVACHE